



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Campagne 2012

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

MISE EN ŒUVRE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE TECHNOLOGIQUES ÉPREUVE PRATIQUE – E3

SUJET 2

Principal métropole mercredi 23 mai 2012

SESSION 2012

Durée : 5 heures
Coefficient : 6

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n° 99-186, 16/11/1999)

Documents à rendre avec la copie :

- Annexe 8 et annexe 8bis, pages 18 et 19
- Annexe 9, page 20
- Annexe 10, page 21

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet,
Le sujet se compose de 21 pages, numérotées de 1/21 à 21/21.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC Page 1/21

Lors de la rénovation urbaine d'un quartier d'une commune, la caisse d'allocations familiales a créé un appartement pédagogique. Dans ce contexte, des partenariats ont été mis en place avec la Mairie, le PACT (Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat) et EDF pour faciliter la gestion des charges dans le budget des familles.

Différentes thématiques sont abordées.

En tant que technicien(ne) au PACT, vous devez conduire des actions de sensibilisation, au sein de cet appartement. Une de vos missions est de réaliser des visites techniques dans le cadre de projets d'adaptation et de rénovation.

1. Vous constatez que les propriétaires occupants ont très souvent commencé des modifications dans leur salle de bain sans prendre en compte les normes de sécurité électrique.

Lors d'une réunion de coordination entre les différents partenaires, vous proposez un réaménagement de la salle de bain dans le respect de la norme NFC 15-100 de cet appartement pédagogique. Votre objectif est de sensibiliser le public aux risques électriques.

1.1 Vous préparez votre intervention et vous rédigez un document qui vous permettra de justifier de l'existence des différents volumes de sécurité.

1.2 Vous demandez au service technique de la Mairie de réaliser le tracé en couleur des volumes de sécurité de la salle de bain pour que les visiteurs puissent les appréhender dans l'espace.

À cette fin, vous représentez, sur le plan et sur l'élévation (annexes 8 et 8bis à rendre avec la copie), les informations nécessaires au service technique.

1.3 Vous souhaitez équiper cet espace d'appareils électriques et faire installer par les services techniques :

- un lave-linge,
- une armoire de toilette avec prise rasoir,
- un appareil de chauffage type sèche-serviettes.

Vous effectuez et justifiez votre sélection. Puis, vous positionnez les équipements sur le plan et/ou l'élévation.

Le service technique installera ensuite les prises et interrupteurs en fonction de la position des appareils.

2. Lors des visites techniques, vous avez constaté que les équipements électriques tels que sèche-cheveux, lisseur (etc...) étaient en mauvais état. Afin de sensibiliser les utilisateurs aux risques encourus, vous réalisez l'expérience suivante:

2.1 À l'aide d'un consommètre, mesurez devant le jury, la puissance électrique consommée par un sèche-cheveux fonctionnant pendant 30 s. En déduire l'intensité du courant électrique qui traverse cet appareil.

2.2 Construisez l'argumentaire de sensibilisation des utilisateurs aux risques encourus si le cordon d'alimentation est dénudé.

3. Dans un 2^{ème} temps, vous informez les visiteurs sur l'obligation d'ici à 2015 d'installer un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) dans leur logement. Cette information, que vous réaliserez devant le jury, n'excèdera pas 5 minutes.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC	Page 2/21

4. Un jeune couple vient d'emménager dans le quartier de cette commune et vous demande conseil pour rénover la salle de bain vétuste et trop sombre. Vous les accompagnez dans leurs choix.

4.1 Dans la banque de données, vous choisissez les revêtements de sols et de murs les plus adaptés sur les plans fonctionnel et esthétique.

Présentez et justifiez vos choix sur l'annexe 9 (à rendre avec la copie).

4.2 Sur la vue en perspective (annexe 10 à rendre avec la copie), présentez un aperçu de l'harmonie colorée retenue.

Complétez ce dessin par des annotations si nécessaire.

Annexes :

Annexe 1 : Définition des volumes de sécurité d'après la norme NF C 15-100

Annexe 2 : Banque de données (équipements de la salle de bain de l'appartement pédagogique).

Annexe 3 : Informations techniques Promotelec.

Annexe 4 : Indices de protection, classes et symboles et les effets physiologiques d'un courant électrique.

Annexe 5 : Extrait du décret relatif à l'installation des détecteurs de fumée.

Annexe 6 : Notice technique d'un DAAF.

Annexes 7 a, b et c: banque de données des revêtements de sols et murs.

Annexe 8 et 8bis: Appartement pédagogique - Plan et élévation de la salle de bain.

Annexe 9 : Choix des matériaux.

Annexe 10 : Vue en perspective de la salle de bain du jeune couple.

Matériel et produits à disposition :

- Sèche-cheveux
- Chronomètre.
- Consomètre et sa notice.

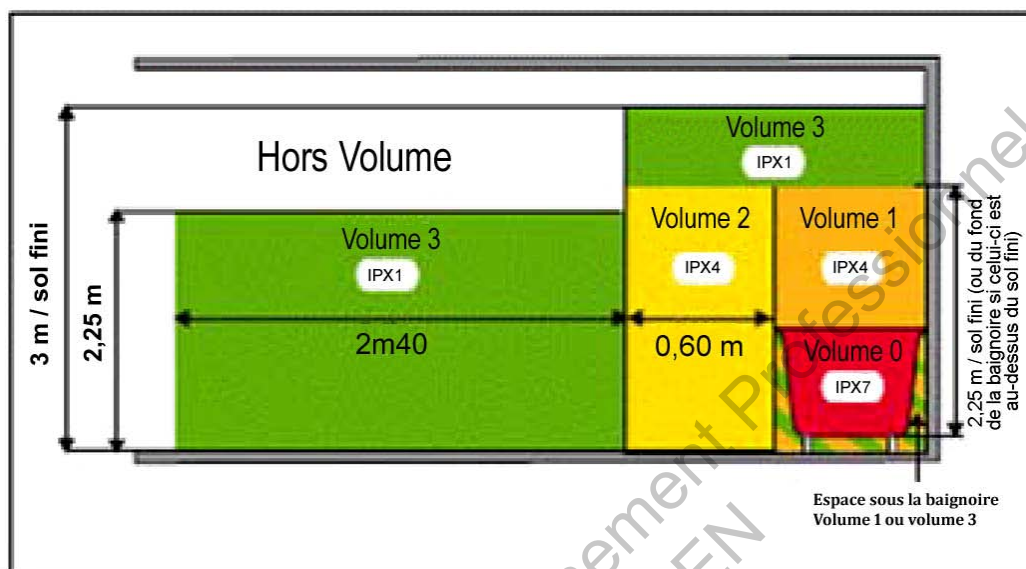
Barème :

QUESTIONS	BARÈME	DOCUMENTS À RENDRE
1	7,5	Annexes 8 et 8bis + sur copie
2	5	Sur copie + devant jury
3	2,5	Devant jury
4	5	Annexe 9 Annexe 10
TOTAL	20	

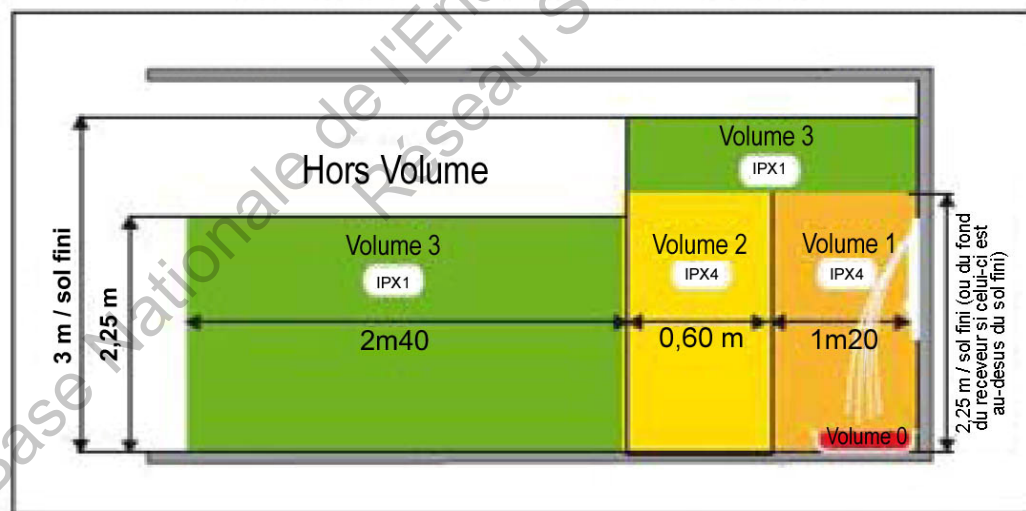
Annexe 1

Définition des volumes de sécurité d'après la norme NF C 15-100

Définition des volumes pour une baignoire



Définition des volumes pour une douche



Volume 0

Le volume 0 se limite au volume intérieur à la baignoire ou au receveur de douche.

Volume 1

Le volume 1 diffère, selon qu'il s'agit d'une baignoire, d'une douche simple (avec ou sans receveur), ou d'une douche à jets horizontaux.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC	Page 4/21

Annexe 1 (suite et fin)

Pour la baignoire, le volume 1 est limité, d'une part, par la surface verticale correspondant au bord extérieur de la baignoire et, d'autre part :

- soit par le plan horizontal situé au-dessus du volume 0 et à 2,25 m au-dessus du sol fini (ou du fond de la baignoire si celui-ci est au-dessus du sol fini) ;
- soit par le plan horizontal situé au-dessus du volume 0 et à 2,25 m au-dessus du bord de la baignoire, lorsque ce bord a une largeur supérieure à 0,60 m.

Pour la douche, horizontalement, le volume 1 est systématiquement limité par la surface verticale d'un rayon de 1,20 m et dont l'axe passe, selon le cas, soit par la pomme fixe, soit par l'origine du flexible. Verticalement, le volume 1 est limité par le plus élevé des plans horizontaux suivants :

- celui situé à 2,25 m au-dessus du sol fini, ou du fond du receveur si celui-ci est au-dessus du sol fini ;
- celui passant par la pomme fixe, si celle-ci existe.

Enfin, pour la douche à jets horizontaux, le volume 1 est limité :

- horizontalement, par les parois de la cabine ou du local faisant obstacle aux jets ;
- verticalement, par le plan horizontal situé à 2,25 m au-dessus du sol.

Volume 2

La définition du volume 2 se déduit de celle du volume 1 de façon simple :

- verticalement, sa hauteur est systématiquement égale à celle du volume 1 ;
- horizontalement, il s'étend jusqu'à 0,60 m à partir de la surface extérieure du volume 1.

Volume 3

Le volume 3 se décompose en deux parties :

- d'une part, le volume situé au-dessus des volumes 1 et 2 jusqu'à une hauteur de 3 m au-dessus du sol est un volume 3 ;
- d'autre part, le volume 3 s'étend horizontalement jusqu'à 2,40 m à partir de la surface extérieure du volume 2, et ce, sur une hauteur au-dessus du sol de 2,25 m.

D'après les informations techniques PROMOTELEC « Équipement électrique de la salle d'eau ». Avril 2009.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC	Page 5/21

Annexe 2

Banque de données (équipements de la salle de bain de l'appartement pédagogique)

	<p>Lave-linge ouverture dessus Candy CTF 1105. Capacité 5 kg. Volume du tambour 41 L. Essorage variable de 0 à 1100 tours/min. Départ différé 3/6/9 heures. Programme lavage à la main. 369,00 € (dont 6,00 € d'éco-part). Dimensions hors tout (HxLxP) : 85x40x60 cm</p>		<p>Sèche serviette électrique. Puissance de 700 W. Coloris anthracite. Surface chauffée indicative : 7 m². Classe de protection 2. Indice IP : IP34 Hauteur en cm : 151. Largeur en cm : 55. Épaisseur en cm : 7. Forme des tubes : plat.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Armoire de toilette Rossignol en acier blanc.

L60xH52xP15.
Capacité de rangement de 31,3 L.
Éclairage : 2 ampoules 40 W non fournies.
Classe I, IP21.
Socle prise de courant 2P + T derrière porte miroir de droite.
Dimensions en cm :
H52 x L60 x P15.
Prix : 69,90 €.

Annexe 2 (suite)

Sèche-serviette à eau chaude DELONGHI modèle CORTINA, 710 Watts.

En acier.

Haut. 132 cm x larg. 58.5 cm x ép. 3,5 cm.

Classe 2. IPX3. Garantie 2 ans. 149,00 €



Armoire de toilette
Décotec en bois
mélaminé blanc.
Larg.65 cm x haut. 55 cm
x prof. 24,5 cm.
1 tablettes réglables.
Capacité rangement : 45L
éclairage halogène,
classe II, IP 23.
prise rasoir.



Miroir « rectangle ».
1 tablette en verre.
Larg.60 cm x haut 75 cm
Motif : bords polis.
Éclairage incandescent.
2 ampoules E14 /40 W
non fournies. Classe II ;
IP 23. Spots chromés.
Garantie 1 an.



Lave-linge hublot Beko WMB71421S
SILVER.

329,00 € dont 6,00 € d'éco-part.

Capacité 7 kg.

Volume du tambour 7 kg.

Essorage variable jusqu'à 1400 tours/min.

Départ différé 3/6/9 h.

Dimensions : 84x60x54 hors tout.

http://www.darty.com/nav/achat/gros_electromenager/lave-linge/index.html#ectrans=1

<http://www.leroymerlin.fr/mpng2-front/pre?idLSPub=1089879317&renderall=on&zone=zonecatalogue>

<http://www.leroymerlin.fr/mpng2-front/pre?zone=zonecatalogue&idLSPub=1243001904&renderall=on#4>

<http://www.leroymerlin.fr/mpng2-front/pre>

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC	Page 7/21

Annexe 3 :

Informations techniques Promotelec

	MATERIEL	MESURES DE PROTECTION	DANS LES VOLUMES			
			0	1	2	3
			IPX7	IPX4	IPX4	IPX1
APPAREILS UTILISATION	Machine à laver, à sécher... (1)	Classe I + 30 mA				
	Appareils de chauffage (2)	Classe I + 30 mA				
		Classe II + 30 mA				
	Éclairage	Classe I + 30 mA				
		Classe II + 30 mA				
		TBTS 12 V	(3)	(3)	(3)	(4)
	Chauffe-eau instantané	Classe I + 30 mA				
Chauffe-eau à accumulation	Classe I + 30 mA		(5)			
APPAREILLAGE	Interrupteur	30 mA				
		TBTS 12 V		(3)	(3)	(4)
	Socle et douille DCL	30 mA				
	Prise 2P + T	30 mA				
	Prise rasoir (20 à 50 VA)	Transformateur de séparation				
	Transformateur de séparation	30 mA				
	Canalisations			(6)	(6)	
	Boîte de connexion					

■ Interdit

■ Autorisé

- (1) Il convient d'installer les socles de prise de courant spécialisée destinée à la machine à laver le linge à proximité des arrivées et évacuations d'eau nécessaires à ces appareils. L'emplacement des raccordements hydrauliques ne doit pas conduire à installer une machine dans le volume 2.
- (2) Dans les volumes 2 et 3, les boîtes de raccordement des appareils de chauffage doivent être situées derrière ceux-ci.
- (3) Le transformateur doit être placé en dehors des volumes 0, 1 et 2.
- (4) La tension de la TBTS peut être portée à 50 volts.
- (5) Dans ce cas le chauffe-eau doit être horizontal et placé le plus haut possible.
- (6) Limitées à l'alimentation des appareils autorisés dans ces volumes.

Armoires de toilette :

Les armoires de toilette comportant appareil d'éclairage, interrupteur et socle de prise de courant peuvent être installées dans le volume 2 à condition qu'elles répondent aux règles de la classe II et que **le socle de prise de courant soit alimenté par l'intermédiaire d'un transformateur de séparation de faible puissance (20 à 50 VA) intégré à l'armoire.**

Les armoires de toilette de classe II comportant **un socle de prise de courant 2P + T** peuvent être installées dans le volume 2 à condition que **la partie de ces armoires comportant ce socle de prise de courant 2P + T soit située dans le volume 3.**

D'après : « Les informations techniques PROMOTELEC ». Avril 2009.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC Page 8/21

Annexe 4

Indices de protection, classes et symboles et les effets physiologiques d'un courant électrique

- Le **degré de protection** est indiqué par le **code IP** de la manière suivante :

Note :

S'il n'est pas exigé de spécifier un chiffre caractéristique, celui-ci doit être remplacé par la lettre « X » (ou « XX » si les deux chiffres sont omis).

Les lettres additionnelles et/ou les lettres supplémentaires peuvent être omises sans remplacement.

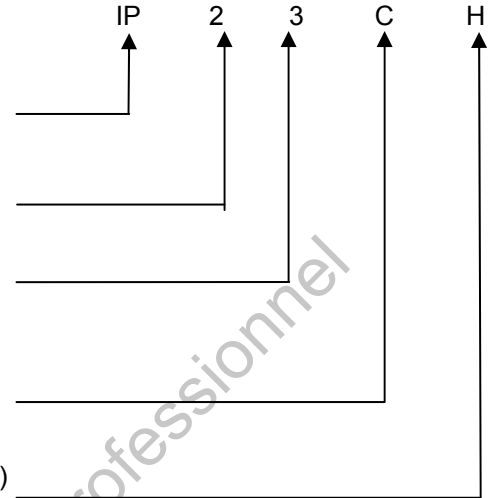
Lettres du code
(International Protection)

1^{er} chiffre caractéristique
(chiffres de 0 à 6, ou lettre X)

2^{ème} chiffre caractéristique
(chiffres de 0 à 8, ou lettre X)

Lettre additionnelle (en option)
(lettres A, B, C, D)


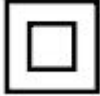




Lettre supplémentaire (en option)
(lettres H, M, S, W)



- La signification des éléments du code étant la suivante :

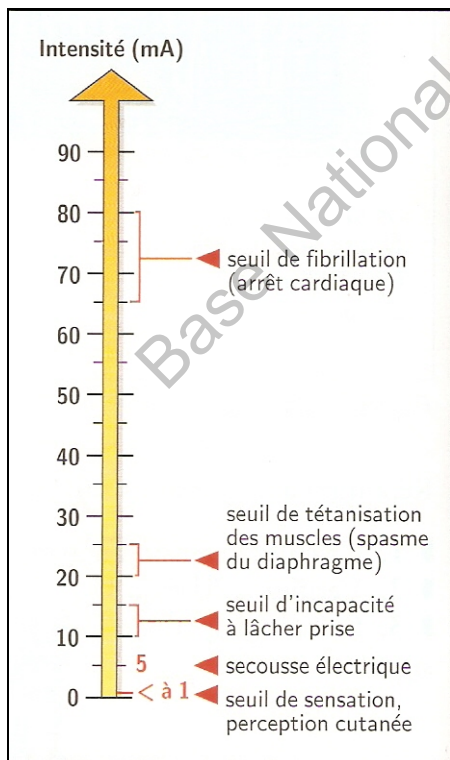
Élément	Chiffres ou lettres	Signification pour la protection du matériel	Signification pour la protection des personnes
Lettres du code	IP	-	-
Premier chiffre caractéristique	0 1 2 3 4 5 6	Contre la pénétration de corps solides étrangers (non protégé) - de diamètre ≥ 50 mm - de diamètre $\geq 12,5$ mm - de diamètre $\geq 2,5$ mm - de diamètre $\geq 1,0$ mm - protégé contre la poussière - étanche à la poussière	Contre l'accès aux parties dangereuses avec : (non protégé) - dos de la main - doigt - outil - fil - fil - fil
Deuxième chiffre caractéristique	0 1 2 3 4 5 6 7 8	Contre la pénétration de l'eau avec effets nuisibles (non protégé) - gouttes d'eau verticales - gouttes d'eau (15° d'inclinaison) - pluie - projection d'eau - projection à la lance - projection puissante à la lance - immersion temporaire - immersion prolongée	-
Lettre additionnelle en option	A B C D	-	Contre l'accès aux parties dangereuses avec : - dos de la main - doigt - outil - fil
Lettre supplémentaire (en option)	H M S W	Information supplémentaire spécifique à : - matériel à haute tension - mouvement pendant l'essai à l'eau - stationnaire pendant l'essai à l'eau - intempéries	

Annexe 4 (suite)

Symboles	Signification
	Matériel de classe III . Protection en TBTS
	Matériel de classe II . À double isolation. Ne doit pas être relié à la terre.
	Matériel de classe I . Doit être relié à la terre.
 (IPX1)	Matériel protégé contre les chutes verticales d'eau (condensation)
 (IPX4)	Matériel protégé contre les éclaboussures d'eau (projections)
 (IPX5)	Luminaire protégé contre les jets d'eau



D'après : LNE, Laboratoire National de Métrologie et d'essais.
Centre de qualification des produits et équipements.



Les effets physiologiques d'un courant électrique.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation

NOR : DEVL1022270D

Publics concernés : occupants et propriétaires de logements ; organismes agréés exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Objet : installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Entrée en vigueur : les obligations fixées par le décret doivent être respectées avant le 8 mars 2015.

Notice : le décret précise les exigences auxquelles doit répondre le détecteur de fumée normalisé installé dans chaque logement, les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement. Il indique dans quels cas ces obligations incombent au propriétaire.

Il présente également les mesures de sécurité à mettre en oeuvre par les propriétaires dans les parties communes des bâtiments d'habitation pour prévenir le risque d'incendie.

Enfin, il caractérise la notification de l'installation du détecteur de fumée normalisé qui doit être réalisée entre **occupant et assureur**.

Références : le code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue du présent décret, peut être consulté sur le site de Legifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, [...] ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Art. 1er. – I. – L'intitulé du chapitre IX du titre II du livre I^{er} du code de la construction et de l'habitation est remplacé par l'intitulé : « Sécurité des immeubles à usage d'habitation ».

II. – Les articles R. 129-1 à R. 129-11 du même code sont regroupés dans une section 1 intitulée : « Dispositions générales pour la sécurité des occupants d'immeubles collectifs à usage d'habitation » **comprenant trois sous-sections** [...].

Art. 2. – Le chapitre IX du titre II du livre I^{er} du code de la construction et de l'habitation est complété par une section 2 ainsi rédigée :

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC	Page 11/21

Annexe 5 (suite)

« Section 2

« **Détecteurs de fumée normalisés**

« *Art. R. 129-12.* – Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, est équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé.

« Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique.

« Le détecteur de fumée doit :

« – détecter les fumées émises dès le début d'un incendie ;

« – émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie dans le seul logement où la détection a eu lieu.

« Un arrêté conjoint des ministres chargés de la construction et de la sécurité civile fixe les modalités d'application du présent article.

« *Art. R. 129-13.* – La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur de fumée normalisé visé au R. 129-12 incombe à l'occupant du logement. Cependant, elle incombe :

« – au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers visés au R. 351-55 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autres que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ;

« – aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes.

« *Art. R. 129-14.* – Dans les parties communes des immeubles à usage d'habitation, les propriétaires mettent en oeuvre des mesures de sécurité contre l'incendie. Ces mesures indiquent les consignes à respecter en cas d'incendie et visent également à éviter la propagation du feu des locaux à risques vers les circulations et dégagements. Un arrêté conjoint des ministres en charge de la construction et de la sécurité civile fixe les modalités d'application du présent article.

« *Art. R. 129-15.* – La notification prévue au troisième alinéa du L. 129-8 se fait par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie par l'occupant ou, dans les cas prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article R. 129-13, le propriétaire ou l'organisme agréé mentionné à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

« Un arrêté conjoint des ministres en charge de la construction, de l'économie et de la sécurité civile précise les informations devant figurer dans cette attestation. »

Art. 3. – Il doit être satisfait aux obligations du présent décret avant le 8 mars 2015.

Art. 4. – La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, [...] sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2011.

[...]

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE		Session 2012
U3 - Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	Code : ESE3MOC	Page 12/21

VESTA

DETECTEUR AVERTISSEUR DE FUMÉES

NF EN 14604

MANUEL D'UTILISATION

A conserver après lecture pendant toute la vie du détecteur



Détecteur photo-électronique fonctionnant sur pile Alcaline ou Lithium (fournie)
Alarme sonore : >85 dBA à 3m

MAF01-L **dfnor** CERTIFICATION WWW.MARQUE-NF.COM

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION
2. DESCRIPTION GENERALE
3. EMBLEMES RECOMMANDÉS
4. EMBLEMES CONTRE-INDIQUES
5. INSTALLATION DU DETECTEUR
6. REMPLACEMENT DE LA PILE
7. CONTRÔLE FONCTIONNEL DU VESTA
8. ENTRETIEN
9. LIMITE DU DETECTEUR AVERTISSEUR DE FUMÉES
10. GARANTIE

1. CERTIFICATION

Le marquage CE apposé sur ce produit atteste sa conformité aux directives européennes qui lui sont applicables, en particulier sa conformité aux spécifications harmonisées de la norme EN14604 en regard de la directive 89/106/CEE relative aux produits de construction.
La marque NF appliquée au DAAF, c'est l'assurance de la sécurité et d'une qualité constante contrôlée par des spécialistes. Par ses contrôles rigoureux et exhaustifs (système de management de la qualité du titulaire, contrôle des fabrications, audit et essais de surveillance ...) elle apporte au consommateur toutes les garanties de conformité des produits certifiés.
La marque NF-DAAF atteste la conformité du produit au référentiel NF292 ; elle est délivrée et surveillée par AFNOR certification 11 rue François de Pressensé 93 571
LA PLAINE ST DENIS Cedex.

2. DESCRIPTION GENERALE

VESTA contribue à la protection de votre vie et de votre habitat 24 heures sur 24. Il est spécialement étudié pour la surveillance des habitations privées (maison, appartement).

Toute détection de fumées est signalée par le déclenchement d'une alarme sonore puissante.

VESTA n'est pas un détecteur de gaz.

3. EMBLEMES RECOMMANDÉS

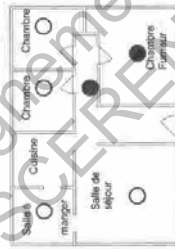
Pour une protection optimum :
Placez un détecteur dans chaque pièce, en évitant les emplacements contre indiqués du §4.

Pour une protection de base :

- Placez un détecteur à chaque étage.
- Placez un détecteur à proximité des zones de couchage (par exemple, dans le couloir conduisant aux chambres ; en cas de long couloir > 10m, placez 1 détecteur à chaque extrémité).
- Placez un détecteur dans chaque chambre à coucher occupée par un fumeur.

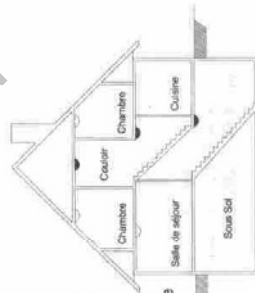
APPARTEMENT

- Protection de base
- Protection renforcée



MAISON

- Protection de base
- Protection renforcée

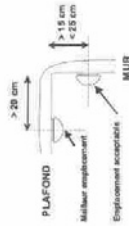


Emplacement du détecteur dans la pièce :

- Le détecteur doit être fixé de préférence au plafond au centre de la pièce sinon :
- A plus de 20cm de tout obstacle (mur, cloison; poutre etc...).
 - A plus de 60cm de tout angle de la pièce.

En cas d'impossibilité, fixer le détecteur sur le mur :

- A une distance comprise entre 15 et 25cm du plafond.
- A plus de 60cm de tout angle de la pièce.



4. EMBLEMES CONTRE-INDIQUES

Ne pas installer le détecteur :

- A moins de 1m des bouches de chauffage, de refroidissement ou d'aération. La fumée pourrait être éloignée ou diluée.
- Dans un endroit où la température risque de descendre sous 0°C ou monter au-dessus de +50°C (risque de mauvais fonctionnement du détecteur).
- Dans un local où il y a un risque de condensation. Les salles de bains et buanderies sont à proscrire.
- Là où les fumées peuvent se dégager (cuisine ou garage peu ventilé) et générer des alarmes indésirables.
- Dans un endroit trop poussiéreux.

Traitement des appareils électriques et électroniques en fin de vie

- Ce symbole indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques :
- Dans les points de distribution en cas d'achat d'un équipement équivalent.
 - Dans les points de collecte mis à votre disposition localement (déchèteries, collecte sélective, etc...)

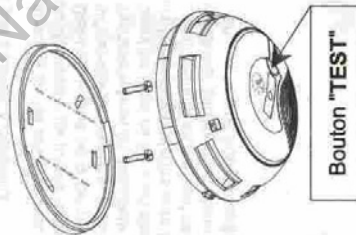
Faire adhérer à l'éco organisme : European Recycling Platform

Caractéristiques certifiées essentielles couvertes par la marque NF	
Type de montage	Mural uniquement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non Platonnier uniquement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non Mural ou platonnier <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non
Source principale d'alimentation	Interne au dispositif
Autonomie	Pile ALCALINE <input type="checkbox"/> 1an <input type="checkbox"/> 5ans <input type="checkbox"/> 10ans Pile LITHIUM <input type="checkbox"/> 1an <input type="checkbox"/> 5ans <input checked="" type="checkbox"/> 10ans
Dispositif interconnectable (filaire / radio)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> Non
Prévu pour installation dans camping-car	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> Non
Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non
Liaison radio	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> Non
Indicateur d'alarme individuelle	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Non
Dispositif de neutralisation d'alarme	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> Non

5. INSTALLATION DU DETECTEUR.

Maintenant que vous avez lu les paragraphes 1 à 4, vous êtes prêt à installer votre détecteur VESTA.

- Retirez la semelle du détecteur en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- Placez la semelle à l'emplacement prévu et marquer au crayon l'emplacement des 2 trous de fixation.
- Utilisez les 2 vis de fixation et chevilles fournies. Fixez soigneusement la semelle.
- Installez la pile (voir §6).
- Fixez le détecteur sur la semelle en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au verrouillage.

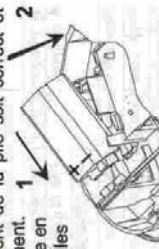


- ▲ VESTA est livré avec Pile débranchée
- ▲ VESTA est muni d'un Dispositif de sécurité qui empêche son verrouillage sans la pile.

6. REMPLACEMENT DE LA PILE.

Votre détecteur VESTA émettra un BIP sonore toutes les minutes en cas de pile faible. Vous devrez donc immédiatement changer la pile en procédant comme suit :

- Retirez le détecteur de son support (Rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre).
- Enlevez la pile usagée. Ne jetez pas la pile mais rapportez la à votre distributeur.
- Mettez une pile neuve 9Vdc de type :
 - o ALCALINE (modèles DURACELL MN1604, EVEREADY 522 ou GP 1604A), garantissant un fonctionnement de 5ans.
 - o LITHIUM (modèles ULTRALIFE U9VL-X ou EVE CR9V-P), garantissant un fonctionnement de 10ans.
- Veillez à ce que le branchement de la pile soit correct et remplacez la dans son compartiment.
- Fixez le détecteur sur la semelle en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'il s'emboîte.
- Vérifiez le bon fonctionnement du VESTA (§7).



Nous vous conseillons de changer la pile une fois tous les 5 ans si ALCALINE ou 10 ans si LITHIUM.

▲ Ne jamais utiliser de pile rechargeable

7. CONTROLE FONCTIONNEL DU VESTA.

En fonctionnement normal, VESTA émet un flash lumineux rouge, une fois par minute. Vous devez contrôler le fonctionnement intégral de votre détecteur, une fois par mois ou après chaque changement de pile, en appuyant une dizaine de secondes sur le bouton « TEST » situé sur le capot (répéré au §5) :

- Le voyant du VESTA clignote.
- Ensuite, l'alarme émet un son aigu.
- Le relâchement du bouton entraîne l'arrêt immédiat de l'alarme.

Pensez à familiariser les occupants de votre logement au son du VESTA et habituez les à évacuer la maison lorsqu'ils l'entendent.

▲ Tenez-vous à une distance raisonnable du détecteur (Bras tendu) pour protéger votre ouïe du son très puissant.

Forte puissance sonore > à 85dBA à 3m (94dBA à 1m)

▲ Ne tentez pas de provoquer une alarme par d'autres moyens (Utilisation de briquet, etc..) ; vous pourriez endommager le détecteur ou pire, créer un début d'incendie.

8. ENTRETIEN.

Votre détecteur a été conçu pour nécessiter le moins d'entretien possible. Toutefois, quelques opérations simples sont à effectuer une fois par an ; Après avoir retiré le détecteur :

- Nettoyez les fentes du détecteur (situées sur le côté) avec un aspirateur, en utilisant une brosse douce ou directement un de ses accessoires.
- Utilisez un chiffon légèrement humide pour nettoyer l'extérieur du capot.

Il est recommandé de remplacer ce détecteur au bout de 10 ans.

▲ Si votre détecteur est placé dans un endroit sale, il faut le nettoyer plus souvent.

▲ L'entretien de votre détecteur est important pour maintenir votre sécurité ; Un appareil sale peut, soit se déclencher à tort, soit se déclencher tardivement.

▲ En cas d'alarmes répétées et non justifiées, vérifiez que les contre-indications du §4 sont bien respectées.

L'alarme sonore peut être stoppée en retirant la pile (voir §6), après avoir démonté le détecteur de sa semelle ; Nettoyer le détecteur, remettre la pile et replacer le détecteur sur sa semelle.

9. LIMITE DU DETECTEUR AVERTISSEUR DE FUMÉES.

Le détecteur avertisseur de fumées est un appareil permettant d'avertir rapidement un début d'incendie à un coût raisonnable ; toutefois les incendies résidentiels débuteent de différentes façons, et sont souvent imprévisibles. Le détecteur avertisseur de fumées peut dans certains cas, ne pas avertir d'un feu si :

- La pile est faible ou d'un mauvais type (voir §6).
- L'électronique est défectueuse, il faut la vérifier comme indiqué au §7.
- L'entretien n'est jamais fait (voir §8).
- L'emplacement est mauvais (voir consignes au §4).
- La fumée ne l'atteint pas. Le détecteur avertisseur de fumée peut ne pas capter la fumée générée par un incendie situé à un autre étage ou de l'autre côté d'une porte.
- Il est trop éloigné. Bien qu'il dispose d'un son très puissant, le détecteur avertisseur peut ne pas réveiller une personne au sommeil profond. Pour une protection maximale, il est conseillé de placer 1 détecteur dans chaque chambre.

▲ VESTA aide à sauver des vies, mais ne vous dispense pas de souscrire une assurance pour protéger les personnes et les biens.

La durée de vie et d'utilisation du détecteur est de 10 ans lorsque celui-ci est placé dans un environnement sain.

10. GARANTIE 6 ANS.

FARE garantit 6 ans à l'acheteur le détecteur VESTA (hormis la pile) contre tout vice de fabrication à partir de sa date d'achat. La responsabilité de FARE, pour cette garantie, se limite à remplacer ou à remplacer le VESTA.

L'acheteur devra expédier le détecteur accompagné de la preuve de la date d'achat, frais de port aller-retour à la charge de l'acheteur à l'adresse suivante :

FARE BP 10809
45308 PITHIVIERS Cedex

Assistance téléphonique au consommateur :

0825 073 112 (N° indigo)





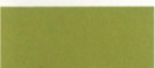

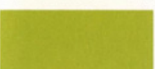

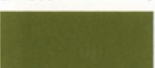


Cette garantie ne s'appliquera pas à un détecteur VESTA endommagé, modifié, mal utilisé ou mal entretenu.

▲ Ce manuel d'utilisation est à conserver par l'acheteur pendant toute la durée de vie du détecteur VESTA.

Annexe 7a












Banque de données des revêtements de sols et murs

LES VERTS

		SAUTERELLE S
		VERT POP S GRANNY S
		CITRON VERT S/B VERT MOUSSE S
		JEUNE POUSSE M/S
		BAMBOU S GLACIER S
		OLIVE M/S VERT POMPADOUR S
		CARAIBES M/S











M: mat / S: satin / B: brillant

LES ORANGES & ROUGES


			BIGARREAU S TERRE DE FEU M ORANGEADE S
			RUBIS S SIROP DE FRAISE M/S FLEUR D'ABRICOT S
			QUETSCHÉ M/S FLAMENCO M/S ORANGE CUITE M/S
			COCCINELLE S MARMELADE S


M: mat / S: satin / B: brillant


LES JAUNES

		PATE SABLÉE S	
			MELON S PAILLE M/S SÉSAME M/S
			CAVAILLON S SAFRAN S COLZA S
			MANGUE M/S CONFETTI M/S BOUTON D'OR M/S

M: mat / S: satin / B: brillant

34%  **colours**
Peinture acrylique multi-surfaces Everywhere
COLOURS® Les 2,5 L (soit 13,80 € le litre). Satinée.
Murale, boiserie et radiateurs. Monocouche.
Lestivable. Anti-moisissures. Passée à la
consommation. Rendement : 12 m²/L. Coloris ciment.
Réf. 49 00 40. Existe en différents coloris.

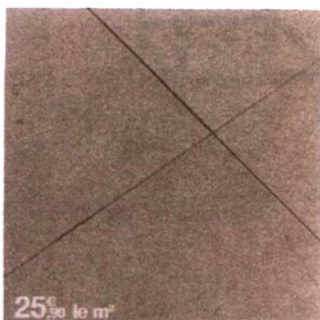
14%  **Dulux VALENTINE**
Lacque phénolo ultra Résist
DULUX VALENTINE® Les 0,5 L (soit 29 € le litre).
Satinée. Murale, boiserie et
boîtes d'eau. Rendement :
14 m²/L. Coloris blanc cassé.
Réf. 70 90 18. Existe en différents coloris.

39%  **colours**
Peinture acrylique boiserie
COLOURS® Les 2,5 L
(soit 15,86 € le litre). Satinée.
Monocouche. Lestivable.
Rendement : 12 m²/L.
Coloris lichen. Réf. 51 75 35.
Existe en différents coloris.



Annexe 7 b

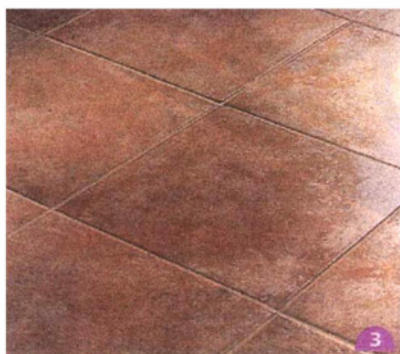
Banque de données des revêtements de sols et murs



25[€] le m²



Revêtement stratifié COLOURS Influens 25,90 € Le m² (soit 40,61 € la botte de 1,568 m²). Décor carrelage beige. Support HDF*. Lames : L. 39,6 x l. 39,6 cm. Ep. 7,8 mm. Classe : 23/32. Garantie 20 ans. Réf. 49 54 79.



3 - Carrelage 34x34 cm FONTANA série Belgio.

Réf. Mons beige rustico. 1er choix. Groupe 4, passage intense. U3P3E3C2. Réf. 42 57 49. Au m².



> Antidérapant
10[€] le m²

PVC Agrippa 10,90 € Le m². Décor parquet blanc. Larg. 2 m. Ep. 3 mm. Couche d'usure 0,25 mm. Envers mousse. Classement au feu Bfl s1*. Garantie 10 ans. Réf. 29 24 91.



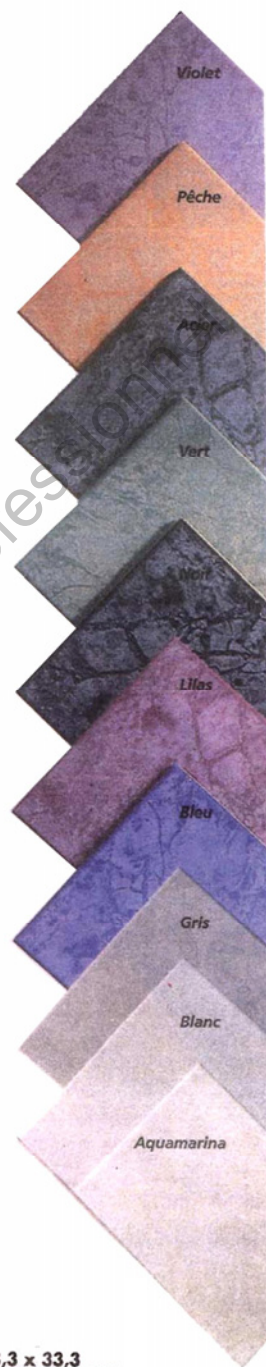
12[€] le m²



Revêtement stratifié COLOURS Altéo 12,90 € Le m² (soit 25,59 € la botte de 1,984 m²). Décor chêne ancien. Support HDF*. Lames : L. 128,5 x l. 19,3 cm. Ep. 8 mm. Classe : 23/32. Garantie 15 ans. Réf. 30 34 62.



Revêtement PVC COLOURS Harmony. Larg. 4 m. Ep. 2 mm, couche d'usure 0,20 mm. Classement au feu M3. Coloris framboise. Le m². Réf. 45 13 61 4,49 € 29,45 F. 7 coloris au choix.



Violet

Pêche

Ambre

Vert

Noir

Lilas

Bleu

Gris

Blanc

Aquamarina



Grès cérame émaillé 33,3 x 33,3 LES CERAMIQUES DE SARREGUEMINES

1^{er} choix. Groupe 4 : passage intense. Ep. 7,4 mm. Norme UPEC U3P3E3C2. Coloris saumon. Au m². Réf. 42 29 98 6,50 € 42,64 F. Existe plinthe assortie¹⁾.

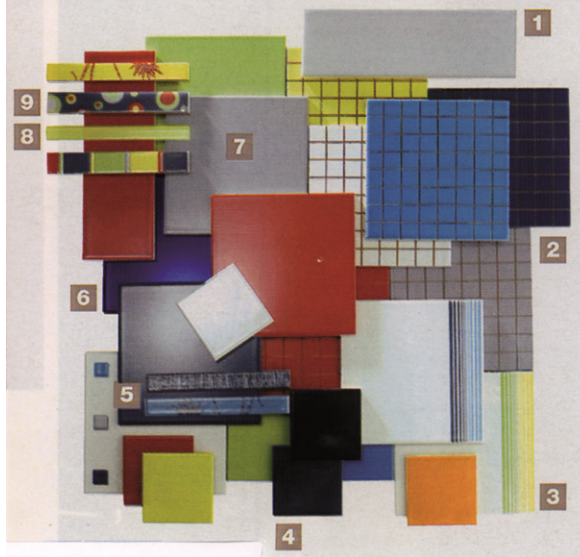
rs.

Annexe 7 c

Banque de données des revêtements de sols et murs

Le carrelage mural esprit Technicolor

Mélanges de formats et de couleurs poussés à l'extrême, les mosaïques prennent de l'ampleur pour apporter lumières, couleurs et transparences... L'esprit Technicolor, c'est l'alternance des formes et des matières où les tons soutenus s'harmonisent avec les carrelages et les listels.



Exemple de réalisation : N° 1, 2 et 5



Exemple de réalisation : N° 3 et 7

colours

Série Settenta

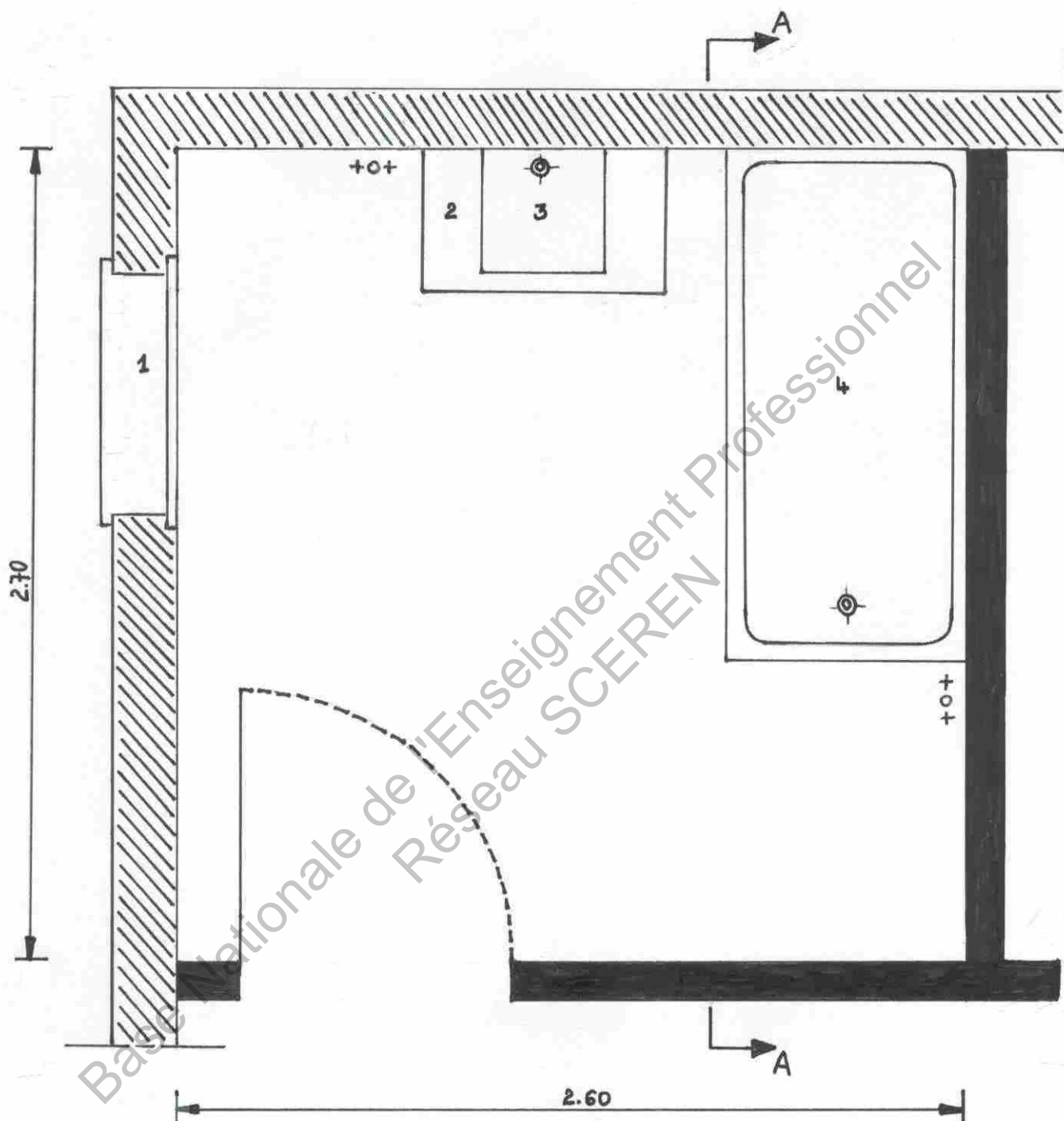
1 Les unis Settenta COLOURS 10 x 30 cm à partir de 14,90 € (97,74 F) l'uni au m². Coloris blanc, turquoise, rouge, gris. Réf. 48 86 96/48 87 49/48/47. **2 Les mosaïques Settenta COLOURS 20 x 20 cm à partir de 42,50 €** (278,78 F) l'uni au m². Coloris vert, jaune, rouge, turquoise, noir, orange, bleu, blanc. Réf. 29 17 43/00/22/35/07/12/29 15 57/56. **3 Les décors Settenta COLOURS 20 x 20 cm à partir de 17,95 €** (117,74 F) les 2 pièces. 8 décors au choix. **4 Les unis Settenta COLOURS 10 x 10 cm à partir de 24,90 €** (163,33 F) l'uni au m². Coloris blanc, vert, bleu, jaune, rouge, turquoise, gris, noir, orange. Réf. 29 15 28/ 53/32/37/45/49/34/ 40/43. **5 Les listels Settenta floral/ righe COLOURS 2,5 x 20 cm à partir de 30,65 €** (201,05 F) les 6 pièces. 8 listels au choix. **6 Les sols Settenta COLOURS 33,3 x 33,3 cm à partir de 18,05 €** (118,40 F) l'uni au m². Coloris bleu, jaune, orange, blanc. Réf. 29 02 64/73/76/53. **7 Les unis Settenta COLOURS 20 x 20 cm à partir de 22,80 €** (149,56 F) l'uni au m². Coloris blanc, vert, bleu, jaune, rouge, turquoise, gris, noir, orange. Réf. 29 02 50/79/58/72/77/78/70/74/75. **8 Les listels Settenta en verre COLOURS 2 x 20 cm à partir de 46,50 €** (305,02 F) les 6 pièces. Coloris gris, jaune, rouge. Réf. 29 07 37/ 39/48. **9 Les listels Settenta bulles/ carrés COLOURS 3 x 20 cm à partir de 28,38 €** (186,16 F) les 6 pièces. 4 listels au choix.



Exemple de réalisation : N° 7 et 9

Annexe 8 (à rendre avec la copie)

Appartement pédagogique : plan et élévation de la salle de bain.
(À rendre avec la copie)



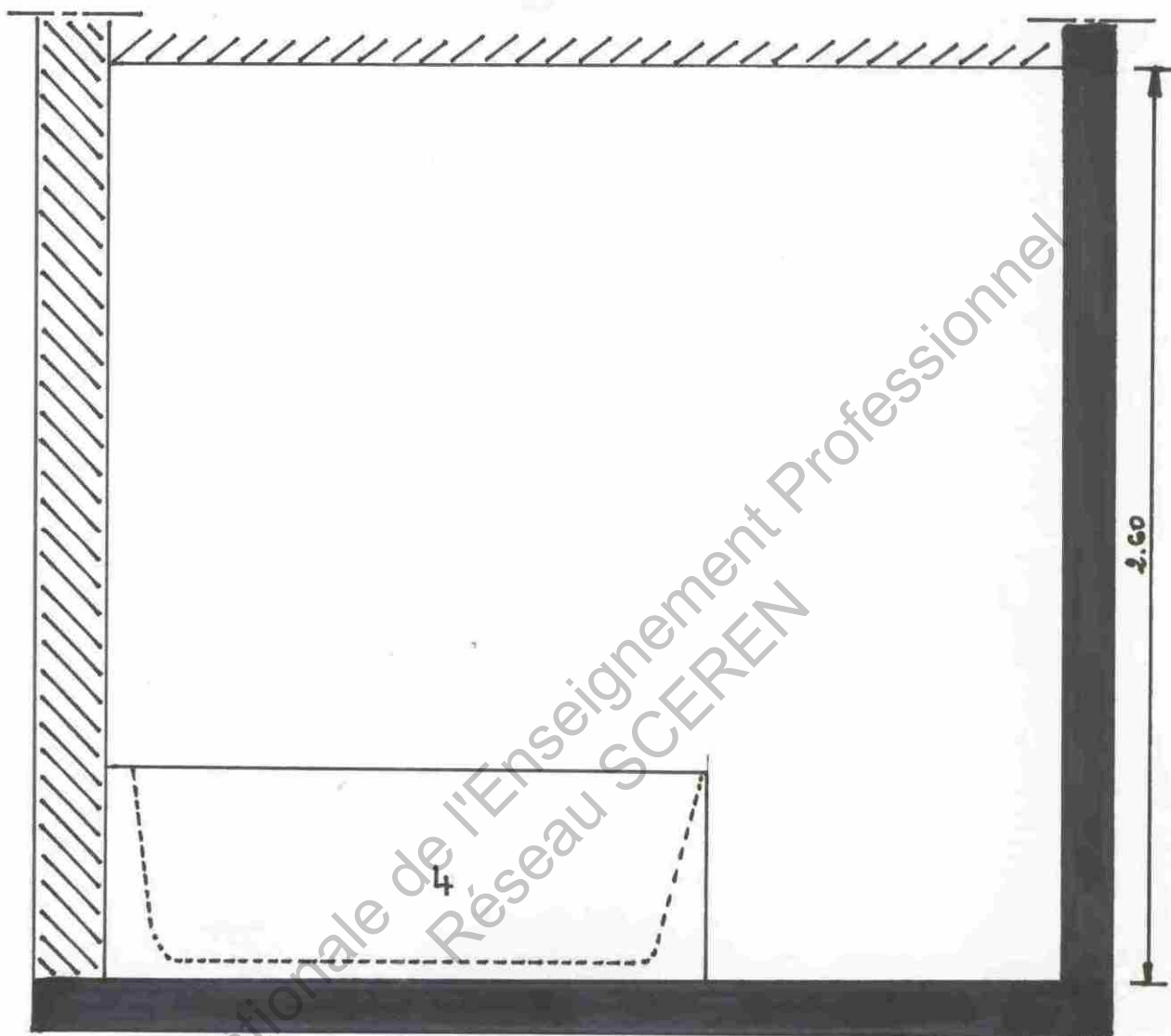
Échelle : 1/20

4	Baignoire	1
3	Lavabo	1
2	Plan de toilette	1
1	Fenêtre 2 vantaux (*)	1
Désignation		Nombre

(*) Hauteur sous fenêtre : 0,90 m

Annexe 8 bis (à rendre avec la copie)

Appartement pédagogique : Élévation A-A.



Annexe 9 : choix des matériaux (à rendre avec la copie)

Base Nationale de l'Enseignement Professionnel
Réseau SCEREN

Justification des choix :

**Annexe 10 : vue en perspective de la salle de bain du jeune couple
(à rendre avec la copie)**

